

## Liste des Délibérations Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet à 18 h 30

Date de convocation : 23/06/2025

Affichage ordre du jour : 23/06/2025

**Conseillers en exercice :** Philippe TOURRIER ; Jannick DE SALVADOR ; Victorine FRAISSE ; Alain IDOUX ; Romuald KLEIN ; Philippe MARTIN ; Valérie ROFIDAL ; Martine DURAND-RAMBIER ; Jérôme THONNAT ; Philippe GERBIER ;

**Pouvoirs :** Cloé PAUL-VICTOR a donné procuration à Jannick DE SALVADOR

**Absents :** Olivier PUJOLS ; Virginie BADAROUX ; Solane SPEISER ; Adrien GONZALVEZ ; Laurent MARSEAULT ; Franck BRITTO ; Soizic CHARLES ; Elisette BASTOS GOMES ;

En exercice : 19

Présents : 10

Votants : 11

**Désignation du secrétaire de séance :** Jannick DE SALVADOR

### ORDRE DU JOUR

#### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 mai 2025

- 35-1** Renouvellement et modification de la convention avec le cabinet Hortus avocats
- 36-2** Contraction d'une ligne de trésorerie
- 37-3** Adhésion et renouvellement de la convention de mandat Gîtes de France
- 38-4** Vote des tarifs des gîtes
- 39-5** Échange foncier
- 40-6** Création de 2 postes de saisonniers au sein des services techniques (modification délibération n° 30-7 du 22 mai 2025)
- 41-7** Modification du montant des tickets restaurant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025
- 42-8** Modification du tableau des effectifs
- 43-9** Transfert de compétence de l'éclairage public – Hérault énergies
- 44-10** Révision des loyers des bâtiments communaux

01.07.2025 / N° 35-1 / 3. Domaine et patrimoine  
**Modification de la convention – Cabinet Hortus Avocats**

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire**, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la modification de la convention liant la commune au cabinet Hortus Avocats, portant uniquement sur le changement de dénomination de ce dernier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

01.07.2025 / N° 36-2 / 7. Finances /  
**Contraction d'une ligne de Trésorerie**

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire**, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la contraction auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon, d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € (trois cent mille euros) dont les principales caractéristiques et conditions financières sont les suivantes :



**Durée :** un an maximum

**Taux intérêt :** Euribor 1 semaine + marge 1.16 %.

**Frais de dossier :** 600 €

**Commission d'engagement :** 0 €

**Commission de mouvement :** 0 €

**Commission de non utilisation :** 0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen. Périodicité identique aux intérêts.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

01.07.2025 / N° 37-3 / 3. Domaine et patrimoine  
**Adhésion et renouvellement de la convention de mandat Gîtes de France – Saison 2026**

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la reconduction de l'adhésion avec Gîtes de France et le renouvellement de la convention de mandat, pour l'organisation de la réservation et des locations des gîtes de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires, liées à l'exécution de la présente délibération

01.07.2025 / N° 38-4 / 3. Domaine et patrimoine  
**Vote des tarifs des gîtes communaux**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la tarification des gîtes communaux ainsi présentée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

01.07.2025 / N° 39-5 / 3. Domaine et patrimoine /  
**Échange foncier**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'échange foncier ainsi présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°17-8 du 10 mars 2022.

01.07.2025 / N° 40-6 / 4. Fonction Publique / 4.2 Personnels contractuels  
**Création de deux postes saisonniers supplémentaires aux services techniques**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal :

- **ADOpte** la création de deux postes d'adjoints techniques saisonniers supplémentaires à temps complet du 7 juillet au 31 août 2025 (soit 4 postes en totalité) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

01.07.2025 / N° 41-7 / 4. Fonction Publique /  
**Tickets restaurant – Modification de la valeur faciale**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition ainsi présentée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

01.07.2025 / N° 42-8 / 4. Fonction Publique /  
**Modification du tableau des effectifs**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> septembre 2025 ci-dessus présentée.



La présente délibération viendra annuler et remplacer la délibération n° 58-1 du 31 octobre 2024.

01.07.2025 / N° 43-9 /  
**Transfert de compétence de l'éclairage public – Hérault énergies**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert de la compétence éclairage public à Hérault énergies
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

01.07.2025 / N° 44-10 / 3 Domaine et patrimoine / 3.3 locations  
**Révision des loyers des bâtiments communaux**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la révision du loyer ainsi présentée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

